

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 3 juillet 2006

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs. SALLIOU P. (Maire) – GEORGES Y. - LE FOLL M. - HENRY B. - FREMONT L. — THOMAS D. (adjoints) – MABIN B. - LE VEZOUET JP – JONET S. – PERSONNIC A. – LE ROUX P. – LE MARREC Y. - GUENNIC M.Th. — MONNIER M. - ANGER M. – SALAUN JC. - JOUANIGOT A.- RICHARD G.

ABSENTS EXCUSES :

M. COLLOBERT H. qui donne pouvoir à Mme THOMAS D.
M. KERHERVE J. qui donne pouvoir à Mme JOUANIGOT A.
Mme MEUNIER J. – Ms LE BAIL M. – PLOUX G.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr. FREMONT L.

Jury d'Assises – Liste préparatoire des jurés 2007 – tirage au sort

Tirage au sort à partir de la liste électorale générale de la commune, de six personnes, en vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurés pour l'année 2007.

Pour figurer sur la liste préparatoire, les personnes concernées doivent avoir atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile en cours.

Ont été tirés au sort :

- Monsieur BARACH Joël
domicilié à PABU – 4, rue du Prieuré
- Madame COLIVET née GUILLOSSOU Joëlle
domiciliée à PABU, 3 square Pierre Ronsard
- Monsieur LEMAITRE Anthony
domicilié à PABU – rue du Moulin
- Madame LE SAINT née KERLO Christine
domiciliée à PABU – 6, rue Théodore Monod
- Monsieur MENIGAULT José
domicilié à PABU – 11, rue Jules Ferry
- Madame PERSON née LEROUX Marie José
domiciliée à PABU – 14, rue de Parc-Justice

Extension du cimetière – marché de maîtrise d'oeuvre

La commune a sollicité les services de la DDE pour assurer une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet d'extension du cimetière.

Monsieur l'Ingénieur de la DDE nous propose une mission conjointe avec le bureau d'études Paysages (M. Yann JARREAU de PLELO), pour un montant de 17 940,00 € TTC.

Le Conseil Municipal donne son accord pour confier la maîtrise d'œuvre du programme d'extension du cimetière aux services de l'Équipement en co-traitance avec M. Yann JARREAU et autorise le Maire à signer le contrat s'y rapportant.

Institution du Droit de Préemption Urbain (D P U)

Par délibération du 29 juin 1987, le Conseil Municipal avait décidé d'instituer un droit de Préemption Urbain sur toutes les zones classées U et NA, au Plan d'Occupation des Sols approuvé le 27 septembre 1982.

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, il est nécessaire de délibérer sur le Droit de Préemption Urbain sur le territoire de la commune.

Le conseil municipal décide d'instituer un Droit de Préemption Urbain (D P U) sur l'ensemble du territoire communal intéressant toutes les zones classées « **U** » ainsi que toutes les zones classées « **AU** » au Plan Local d'Urbanisme révisé, approuvé le 12 juin 2006.

Déclaration d'Intention d'Aliéner – Terrain appartenant à la S D A à Kergoz.

Par délibération du 4 février 2006, le conseil municipal avait décidé d'exercer son droit de préemption sur des terrains appartenant à la Société Départementale d'Agriculture et situés à Kergoz.

La S D A avait un acquéreur disposé à acheter les terrains, d'une surface de 2 ha 45 a 22 ca, pour la somme de 367 830 €.

La commune proposait un prix de 200 000 € (estimation du service des Domaines)

Une requête en référé a été déposée au Tribunal Administratif par la SDA et la SCI de l'Enclos en contestation de la délibération du 4 février 2006.

Cette requête a été rejetée par le Tribunal Administratif.

Une nouvelle Déclaration d'Intention d'Aliéner nous a été transmise par Me VINCENT, notaire, pour ces mêmes terrains.

Le conseil municipal, compte tenu du programme actuel d'investissements de la commune, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces terrains.

Personnel communal – modification du tableau des effectifs

L'agent de maîtrise principal, va faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1 septembre 2006.

Pour le remplacer, une publicité a été faite auprès du Centre de Gestion des Côtes d'Armor et le jury chargé du recrutement a retenu un candidat de la fonction publique, titulaire du grade d'agent de maîtrise qualifié.

En conséquence, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs par :

- La suppression du poste d'agent de maîtrise principal
- La création du poste d'agent de maîtrise qualifié

Le conseil municipal donne son accord pour cette proposition

Réalisation de la ligne à Grande Vitesse Bretagne/Pays de Loire

Enquête publique : 1^{er} juin au 17 juillet 2006

Le Conseil Municipal de PABU réaffirme sa volonté manifeste d'obtenir pour la Bretagne une desserte ferroviaire à grande vitesse mettant Brest et Quimper à 3 heures de PARIS.

Il demande au Commissaire-Enquêteur, par cette délibération, d'entendre la détermination des élus bretons à voir aboutir cette légitime demande dans les meilleurs délais

